



St Hilaire News

N° 3 - Octobre 2014 – St Hilaire au Temple 51400

Rédaction : Jenny BRIFFAUX

Portrait

Annick PETIT, la coiffeuse



Annick PETIT s'est installée à St Hilaire en 1980. Son mari rêvait de « bricoler », ce qui était compliqué dans leur petit appartement. Il voulait aussi que sa femme exerce son métier chez eux, pour être près de leurs enfants.

L'ancien Café de la Gare était libre. Tout était à refaire, mais il y avait de la place pour ouvrir un salon de coiffure.

La première cliente a eu sa coupe dans la cuisine. Puis son mari a rapidement aménagé un petit salon dans l'ancienne salle de bain, au premier étage.

Mais c'est en septembre 1982, que le salon actuel est inauguré, dans l'ancienne écurie du café, pour y coiffer une mariée du village.

Le salon de coiffure est LE lieu de convivialité du village. Annick peut même organiser ses rendez-vous selon les affinités des clients. Elle prête toujours une oreille attentive aux soucis des gens, et cherche à apporter une solution. La vue par la fenêtre sur le jardin fleuri avec parfois un chat qui se repose sur le rebord de la fenêtre, contribue à créer l'ambiance très particulière de ce salon de coiffure !

Elle a 4 enfants et autant de petits enfants – tous habitent dans la région.

Vous l'avez peut-être aperçue, marchant rapidement et à grand pas dans le village. Elle tient à rester en forme et à mener une vie saine.

Sommaire :

Page 1 : Vigilance et bon voisinage

Page 2 : La chasse ...L'informatique, ... Le badminton

Page 3 : Enfants fatigués, ... Marché des parents d'élèves

Page 4 : Notre Mort pour la France

Vigilance et bon voisinage.

11 septembre 2014, quelque 30 personnes sont venues à la réunion d'information sur le projet de mise en place du dispositif «Voisins Vigilants». Ce vocabulaire provient de l'anglais «Neighbourhood Watch». Mais on parle maintenant de «Vigilance Citoyenne».

La présentation de ce dispositif et la procédure de sa mise en place ont été assurées par 4 gendarmes de Mourmelon le Grand et de Chalons en Champagne. Il s'agit d'un « outil complémentaire » proposé pour maîtriser la hausse des cambriolages constatée en 2012 et 2013.

St Etienne au Temple a déjà adopté ce dispositif. Il est en projet à Livry Louvercy, Dampierre au Temple, St Hilaire le Grand.

Notre village est aussi concerné. Il se trouve en zone particulièrement impactée par des cambriolages parce qu'il est accessible (près de l'autoroute, proximité de Chalons) et qu'une partie de la population travaille en dehors du village, laissant les maisons inoccupées en journée.

La proposition : développer la VIGILANCE entre voisins.

Il suffit de veiller sur la maison de son voisin absent, sans pour autant empiéter sur sa vie privée. Il ne s'agit pas de s'immiscer dans les affaires d'autrui, mais de signaler un fait suspect. Une voiture inconnue qui passe très lentement dans la rue, ... une voiture garée devant une maison, avec le chauffeur au volant,... des bruits inattendus de fractures de fenêtres ou volets,... etc.



D'autant plus qu'un cambriolage se passe en peu de temps – (5 à 10 minutes) – et que le butin privilégié est en général léger et peu

encombrant (argent, bijoux).

Les périodes propices aux vols : la tombée de la nuit, avant le retour des habitants ou une fête dans le village, une réunion, un mariage, ...

Pour ne pas submerger la gendarmerie par de multiples appels, les habitants qui ont un signalement à faire devront passer par le «réfèrent» de leur quartier. Les référents seuls sont habilités à contacter la gendarmerie, par voie téléphonique « fléchée ».

A Saint Hilaire (300 habitants environ), il y aura 6 référents. Leur rôle sera précisé par la Gendarmerie. Un contrat sera établi entre les référents, La Mairie, la Préfecture et la Gendarmerie.

La rapidité de la transmission de l'information vers la gendarmerie contribuera peut-être à faire baisser les cambriolages et autres incivilités. L'opération « Voisins Vigilants » est aussi signalée à l'entrée du village. L'œil du panneau prévient les éventuels malfaiteurs que la population veille ! Si chacun se sent concerné.

Au Royaume Uni, ce dispositif existe depuis une trentaine d'années et a prouvé son efficacité. La réduction des actes d'incivilités y est sensible. Sans compter que le relationnel s'est particulièrement développé entre voisins !

Pan, pan, petit patapan.



La chasse en plaine est ouverte entre fin septembre et fin février, et les chasseurs de St Hilaire se donnent rendez-vous les dimanches et les jours fériés à partir de 9h. Au risque d'effrayer les promeneurs et les coureurs ? Non, bien sûr. Mais la signalétique n'est obligatoire qu'en cas de chasse au gros gibier.

Il n'y a plus que 6 chasseurs dans l'Amicale de St Hilaire. Ils étaient une quinzaine en 1985.

Tout nouveau membre est d'ailleurs le bienvenu.(1)

Le permis de chasse est obligatoire et validé chaque année. Il est délivré par la Fédération des Chasseurs, après formation et examen. Sur les 650 hectares de St Hilaire, les chasseurs de l'Amicale se contentent souvent des quelques lièvres ou perdrix qu'ils croisent. Car le nombre d'animaux à tuer est règlementé et proportionnel aux populations de l'année.

La population de lièvres est appréciée à 4 dates. Le comptage se fait sur le même circuit bien déterminé, entre février et mars, la nuit, à l'aide de projecteur. Même approche pour les perdrix. Mais cette fois-ci, en battue et le jour. On compte d'abord les couples. Puis les petits de chaque portée. (2)

C'est le GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique) qui recense toutes ces populations. Il calcule et distribue les "quotas" de chasse. 2 lièvres par chasseur cette année. Et seulement 2 perdrix car leur nombre est

particulièrement bas depuis 3 ans. Les poussins n'aiment pas les printemps humides et froids. Les chasses aux lapins, cailles, pigeons sont plus libres. 21 faisans sont lâchés sur le territoire. Pour le gros gibier, 4 chevreuils pourront être prélevés cette année ...

Des «bagues» sont distribuées en fonction des seules quantités de gibier à tuer. Elles doivent être présentées en cas de contrôle. Mais les chasseurs de St Hilaire s'auto-règlementent et restreignent volontairement les prélèvements, pour restaurer les populations.

(1) S'adresser à Eric JACQUIER pour les droits de chasse, les inscriptions.

(2) Pour les comptages de perdrix, St Hilaire se regroupe avec Dampierre au Temple. Il faut toujours du monde. Tout volontaire est le bienvenu. Pour 2015, le rendez-vous est déjà fixé : devant la Mairie de Dampierre, le 7 mars 2015 à 13h30.

Si l'informatique m'était plus utile ...



Les mairies de St Hilaire et de Dampierre réfléchissent à l'aménagement informatique de l'ancienne école maternelle de Dampierre: une box internet, un ordinateur, un projecteur, ...

A condition d'y associer des animations pour les habitants, de tous âges.

Alors, imaginons. Imaginons des achats sur catalogues pour personnes sans voiture, ... Imaginons un club de généalogistes, ... Imaginons une initiation à Excel ou Powerpoint, ... un entretien de votre anglais, ... un club "photos",... une conférence, ... le tout avec l'aide d'un animateur.

Maintenant, à vous d'imaginer. Si l'idée vous semble intéressante, si vous avez quelques compétences à partager, **faites nous part de vos souhaits**, de vos envies (tel : 03 26 66 33 51 ou via la rubrique "suggestions" du site de St Hilaire). Ce retour permettra de mieux finaliser le projet.

Le badminton proposé par l'Association Culturelle et Sportive de Dampierre

L'Association culturelle et sportive de Dampierre a tenu son assemblée générale le 2 octobre dernier.

A l'ordre du jour: les statuts de l'Association, le bilan financier, ...

Mais l'Assemblée a surtout fait le point sur ses deux principales activités; le tennis et le badminton.

Le tennis se pratique sur le court extérieur, près de la salle omnisports. Malgré la faible participation financière demandée, il n'y a que 7 inscrits en 2014 (18 en 2013).

Le badminton est la nouvelle activité proposée. Son démarrage est prévu pour le début 2015.



Cette activité se déroulerait dans la salle omnisports. Cette salle "appartient" à la Communauté de Communes qui réalisera les traçages au sol, sous-

traitera la remise en état et nettoyage de la salle. Elle est mise à la disposition de l'Association qui installera les filets et fournira les raquettes pour les 4 aires prévues.

Le règlement de fonctionnement est en cours d'élaboration (créneaux horaires, tarification, ...).

Un courrier informatif sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres des 2 villages, dans l'espoir que les amateurs seront nombreux à s'inscrire.

L'Association culturelle et sportive de St Hilaire a tenu son assemblée générale le 10 octobre dernier. Quelque 20 personnes présentes et l'élection du nouveau bureau. Le président en est Laurent FUENTES.

Enfants fatigués...

Les nouveaux rythmes scolaires sont mis en place à l'école NobleVesle depuis la rentrée de Septembre.

Six familles du village ont été interviewées, avec une question : qu'est-ce qui a changé ?

Toutes ont fait part de la «nouvelle» fatigue de leurs enfants, et tous les âges sont concernés. Elle se manifeste particulièrement dès le mercredi pour s'accroître jusqu'en fin de semaine. Quelques petits s'endorment avant le repas du soir. Les plus grands ont plus de mal à se lever le matin.

Les enfants vont à l'école tous les jours de la semaine, sauf le mercredi après-midi. Ce qui signifie maintenant 5 levers matinaux au lieu de 4. La pause de midi a été réduite de 15 minutes.

Les « primaires » ont davantage de devoirs : 5 fois par semaine (tous les jours), au lieu de 4 auparavant. Avec moins de temps pour les faire car le mercredi était souvent le jour privilégié où les enfants avaient le temps de s'y pencher.

Les trois heures de cours dispensées le mercredi matin sont compensées par une fin de classe plus précoce : 15h50 au lieu de 16h50 avant. Les enfants peuvent donc rentrer plus tôt chez eux.

Mais le car ne part qu'à 16h50 ! Et les familles où les deux parents travaillent, ne peuvent pas accueillir leurs enfants dès leur sortie.

Les communes ont donc organisé des activités (*les NAP*

Nouvelles Activités Périscolaires), trois jours par semaine, pour permettre aux enfants de s'occuper jusqu'à 16h50. Ces activités sont payantes. Les parents doivent inscrire leurs enfants avant le début de chaque période scolaire.

Une garderie prend le relais jusqu'à 18h. Mais elle a été réduite d'une demi-heure le soir, obligeant les parents qui travaillent jusqu'à 18h sur Chalons, Suippes... à trouver une autre forme de garde.

Bien sûr, les parents rencontrés reconnaissent le défi imposé aux communes pour organiser ces nouveaux rythmes : mettre en place des activités pour satisfaire enfants et parents, avec un budget limité.

Tous les parents apprécient l'existence des activités (*d'autant plus que d'autres communes n'ont pas su en organiser et ont imposé une garderie encore plus longue aux enfants*).

Les enfants qui y participent sont contents de se retrouver avec leurs camarades. Les autres apprécient que la journée s'arrête plus tôt.

Mais d'autres remarques ont été recueillies :

Certains parents émettent des réserves quant au coût supplémentaire induit par ces nouvelles activités. Ils n'en oublient pas pour autant que les communes ont dû s'ajuster aux décisions de l'Etat et qu'elles prennent en charge la moitié du coût total.

Ils réclament plus d'informations sur les activités et apprécieraient plus de souplesse quant à l'inscription aux activités.

A noter qu'à cet effet, une information a été rédigée par le Syndicat dans les cahiers de correspondance.

Les parents aimeraient enfin entendre l'avis des instituteurs sur l'efficacité de cette réforme. Car il ne faut pas en oublier le but : **que les enfants apprennent mieux !**

Succès pour le marché d'automne à Noble Vesle



La nouvelle **Association des Parents d'Elèves (APE)** de Noblevesle a organisé sa première manifestation le 17 Octobre dernier : un marché d'automne, au profit des enfants du groupe scolaire. Vif succès : les gâteaux, noix, fleurs, miel, et autres potirons... ont été vendus en une demi-heure ! Les fonds collectés participent au financement des sorties scolaires, aux achats d'équipements sportifs ou pédagogiques.

Foire aux mômes

L'APE Noblevesle vous donne rendez-vous pour sa Foire aux Mômes

le 23 novembre de 8h à 17h
Salle Omnisports de Dampierre

Bourse aux vêtements, aux jouets, matériel de puériculture.

Faites parvenir vos suggestions d'articles à
Jenny Briffaux 4, rue du Martreau Tél : 03 26 66 33 51
email: sainthilaireautemple@gmail.com

Rappel : Vidanges groupées

La Mairie a obtenu des tarifs préférentiels (80€) auprès de la Société EARL des HUNS pour des vidanges groupées de fosses septiques, à 4 périodes de l'année. S'adresser à M. LECLERE Jean-Claude au 06.83.00.11.77

Notre (nos) « Mort(s) pour la France »



La photo de **Jules Marcel BERNEL** a été aimablement fournie par son arrière-petite-fille.

Albert Georges THERON

C'est le deuxième « Mort pour la France » répertorié dans le Livre d'Or, pour St Hilaire au Temple.

Albert Georges THERON est né à Sézanne en 1889. Il a été tué à Souain le 6 octobre 1915. Son acte de décès figure, depuis le 18 Février 1916, dans les Archives civiles de St Hilaire au Temple, lieu de son dernier domicile.

Il est inhumé à Souain, dans la nécropole de la Crouée, tombe 5535.

Dans les feuilles jaunes déjà distribuées, en rubrique 14-18, vous avez probablement remarqué la délibération du Conseil municipal quant à la pose d'une plaque commémorative au nom de Jules Marcel BERNEL, mort pour la France.

Jules Marcel BERNEL, né à Saint Hilaire au Temple, a perdu la vie et a été porté « disparu » à la bataille du Bois de Hangard, dans la Somme, le 26 avril 1918.

Il est né le 11 novembre 1876. Son père, Jules Joseph, était « visiteur au chemin de fer », et sa mère Marie Eugénie DROUET « ouvrière en robes ».

Son acte de naissance est visible dans les Archives de Saint Hilaire.

Les recensements successifs montrent qu'il est resté à Saint Hilaire au Temple jusqu'à ses 20 ans. Il vivait chez ses parents d'abord dans une maison sise sur la « ligne de Chalons » puis dans une habitation de la rue principale (actuellement rue Louis COCHET).

Peu après son recrutement dans l'armée et jusqu'à son décès, il a été légionnaire. Il a servi dans plusieurs régiments qui l'ont amené dans les colonies de l'époque (Algérie, Maroc, Tunisie, Cochinchine, Tonkin, Sénégal), puis en France, dans la phase finale de lutte contre les Allemands en 14-18.

Son parcours militaire est un peu mouvementé. Il a été affecté à plusieurs Régiments Etrangers. Il a alterné les grades de 1ère, de 2ème classe et même de caporal. Mais il a aussi été condamné par l'armée: en 1904 à 6 mois de prison pour outrages en paroles envers un supérieur en dehors du service, et en 1915 à 5 ans de travaux publics pour refus d'obéissance sur un territoire en état de siège. Cette dernière peine a été suspendue.

Il s'est marié le 9 septembre 1911 à Nancy avec Marie Eugénie BERNEL (née à Champenoux près de Nancy). Ils ont eu 2 filles : Annette, née à Champenoux(54) en 1904, et Marcelle Eugénie, née à Blondfontaine (70) le 4 décembre 1918.

Le jugement déclaratif de sa « Mort pour la France » date du 23 décembre 1921.

Ce jugement du tribunal de Chalons déclare « constant » le décès de Jules Marcel BERNEL affecté alors au 1er Régiment Etranger.

Comme Jules Marcel était porté « disparu », le jugement a tenu lieu de déclaration de décès. L'acte est consultable dans les registres d'Etat civil de St Hilaire au Temple, en date du 28 décembre 1921.

A notre connaissance, le nom de Jules Marcel BERNEL n'est inscrit sur aucune tombe, sur aucun monument ...

Les Livres d'or (source GénéInfos 20/8/2014)

Ce sont les listes officielles des soldats tués durant le conflit 14-18.

La liste a été établie par le ministère de la Guerre en 1929 et prend en compte les seules personnes décédées entre le 2 août 1914 et le 24 octobre 1919..

En principe, les personnes mentionnées sont celles qui sont nées ou résidaient dans la commune au moment de la mobilisation.

Mais il existe des divergences entre les listes communales de Morts pour la France car les monuments aux morts ont presque tous été érigés entre 1920 et 1925.

Les monuments aux morts (source Ministère de la Défense)

Les monuments aux morts ont été élevés dans leur grande majorité à la suite de la guerre de 1914-1918. Les noms des "morts pour la France" des conflits postérieurs y étant alors simplement ajoutés.

S'appuyant sur l'esprit de la loi du 25 octobre 1919, un usage s'est imposé, depuis la Première Guerre mondiale, pour les décisions prises par un Conseil municipal: L'inscription d'un nom se justifie pleinement lorsque le défunt, décédé au cours d'une guerre est titulaire de la mention

"Mort pour la France", ET est né ou domicilié légalement en dernier lieu dans la commune considérée.